

Psychiatrie

## Le traitement de la pair-aidance dans une future recommandation HAS provoque des remous

Publié le 06/12/23 - 17h23



**Des représentants de la psychiatrie dénoncent dans une lettre ouverte au président de la Haute Autorité de santé la façon dont serait traité le sujet de la pair-aidance dans une future recommandation sur la précarité et les troubles psychiques.**

Dans une lettre ouverte adressée le 1<sup>er</sup> décembre au président de la Haute Autorité de santé (HAS) Lionel Collet (à télécharger ci-dessous), trois psychiatres impliqués dans les travaux de l'autorité dénoncent la façon dont est traité le sujet de la pair-aidance dans une future recommandation intitulée *Grande précarité et troubles psychiques*. Le Dr Yvan Halimi, président du comité de suivi psychiatrie et santé mentale de la HAS, le Pr Jean-Louis Senon, membre expert de la commission recommandations, pertinence, parcours et indicateurs, et le Dr Alain Mercuel, coprésident du groupe de travail sur la grande précarité et les troubles psychiques, annoncent même dans ces circonstances leur démission de ces différentes fonctions.

### Un sujet "*complexe*" à traiter en soi

Leur critique est double, à la fois méthodologique et sur le fond : ne pas avoir traité ce sujet de la pair-aidance à la hauteur des enjeux, c'est-à-dire dans une recommandation dédiée, ainsi que ne pas évoquer les problématiques de formation et d'encadrement des pairs-aidants, alors que des dispositions législatives seraient nécessaires selon eux. "*Nous nous voyons dans l'obligation de nous désolidariser auprès de vous de la recommandation grande précarité et troubles psychiques*", écrivent-ils à Lionel Collet. Car, "*à l'évidence, nous n'avons pas été entendus quant au traitement de la pair-aidance dans cette recommandation qui apparaît comme une véritable recommandation dans la recommandation alors que l'importance majeure de ce sujet nécessite un travail spécifique approfondi*", poursuivent les signataires du courrier.

#### Une publication prévue début 2024

Contactée ce 6 décembre au sujet de cette lettre ouverte, la HAS indique à *Hospimedia* qu'elle réserve pour l'heure sa communication aux signataires du courrier. Elle indique qu'elle sera disposée à échanger avec la presse sur la teneur de cette recommandation lors de sa publication, programmée "*courant janvier 2024*". Pour l'heure, seule la [note de cadrage](#) relative à cette recommandation est en ligne, depuis septembre 2021, sur le site de la haute autorité. Selon nos informations, plusieurs versions successives de cette future publication ont été rédigées jusqu'ici.

Une première mouture de ces travaux avait suscité "*des réactions très négatives d'un grand nombre de*

*représentants des acteurs de la psychiatrie, notamment sur le traitement de la pair-aidance", signalent-ils. Cette "situation sans précédent" depuis la mise en place du comité de suivi psychiatrie et santé mentale en 2013 à propos d'une production de la HAS en psychiatrie, avait d'ailleurs conduit à organiser une réunion extraordinaire le 30 mai 2023. Il s'agissait de "s'efforcer de prendre en compte les vives réserves qui s'étaient exprimées, et ce dans un souci d'appropriation des recommandations par les acteurs de terrain". Mais les psychiatres constatent que cela n'a pas permis de prendre en compte leurs alertes.*

*Ils expliquent longuement dans ce courrier que la pair-aidance en psychiatrie est "un sujet complexe qui doit être abordé de manière globale parce qu'il concerne l'ensemble des patients et pas seulement les patients en situation de grande précarité". C'est d'ailleurs avec "cette indispensable approche globale qu'il figure au regard de son importance dans les premières priorités de notre projet de programme psychiatrie et santé mentale 2024-2029 qui vous a été communiqué", soulignent les psychiatres, insistant sur le fait que "ce sujet majeur pour l'avenir de notre discipline ne peut être traité au détour d'une recommandation".*

## **Nécessité d'un cadre pour la pair-aidance**

Sur un sujet d'une telle importance, les recommandations sur la pair-aidance en psychiatrie et santé mentale devront faire l'objet d'un travail spécifique dédié, travail mené par un groupe dont la composition devra prendre en compte la diversité des approches, insistent-ils. Ce groupe doit être *"clairement mandaté pour approfondir cette question et élaborer sans angélisme des recommandations de bonnes pratiques mesurant les bénéfices, mais aussi précisant les limites du cadre d'exercice, notamment en matière de responsabilité légale"*. Car cette recommandation pourra également engager la responsabilité de la HAS en cas d'événement indésirable grave impliquant un pair-aidant, soulignent les signataires.

Et pour mener à bien ses travaux, ce groupe dédié *"ne peut voir sa démarche assujettie ou en contradiction avec des recommandations préexistantes récentes de la HAS sur le même sujet, sauf à disqualifier les productions de notre institution"*. Le traitement de la pair-aidance dans la recommandation à venir *"ne manquera pas d'impacter très négativement la fiabilité des travaux de la HAS en matière de psychiatrie et santé mentale auprès de ces acteurs de terrain"*, estiment-ils, refusant par conséquent d'y apporter notre caution. Ils demandent que soit mentionnée lors de la publication de la recommandation, leur position commune exprimée *via* la lettre ouverte. Ils concluent en expliquant que cette situation, *"qui vient malheureusement traduire un climat de travail très nouveau et inhabituel pour [eux] à la HAS" ne leur permet plus "de poursuivre utilement" leurs fonctions au sein de la haute autorité.*

---

**Caroline Cordier**

---

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia ([copyright@hospimedia.fr](mailto:copyright@hospimedia.fr)). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

## **Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?**

**Testez gratuitement** notre journal en vous rendant sur  
<http://www.hospimedia.fr>

## **Votre structure est abonnée ?**

Rapprochez-vous de votre référent ou **contactez nous** au  
03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2023

Dr Yvan Halimi  
Pr Jean-Louis Senon  
Dr Alain Mercuel

Monsieur Lionel Collet  
Président  
Haute Autorité de Santé  
5, avenue du Stade  
93218 Saint-Denis La Plaine CEDEX

## **Lettre ouverte à Monsieur le Président de la Haute Autorité de Santé**

Monsieur le Président,

C'est à notre très grand regret que, par cette lettre ouverte, nous nous voyons dans l'obligation de nous désolidariser auprès de vous de la recommandation sur « *Grande Précarité et Troubles psychiques* ». Car, à l'évidence, nous n'avons pas été entendus quant au traitement de la pair-aidance dans cette recommandation qui apparaît comme une véritable recommandation dans la recommandation alors que l'importance majeure de ce sujet nécessite un travail spécifique approfondi.

Comme vous le savez, il s'agit de la deuxième version de ces travaux qui avaient suscité dans leur première mouture des réactions très négatives d'un grand nombre de représentants des acteurs de la psychiatrie, notamment sur le traitement de la pair-aidance.

Cette situation sans précédent (*depuis la mise en place du Comité de suivi Psychiatrie et Santé Mentale en 2013*) à propos d'une production de l'HAS en psychiatrie, avait d'ailleurs conduit à organiser une réunion extraordinaire le 30 mai 2023 pour s'efforcer de prendre en compte les vives réserves qui s'étaient exprimées, et ce dans un souci d'appropriation des recommandations par les acteurs de terrain. Et à cet égard, force est de constater que nos échanges lors de la réunion du 30 mai ainsi que ceux qui les ont suivis n'ont pas été pris en compte.

En effet, si l'on s'accorde aujourd'hui à considérer que la pair-aidance constitue pour les années à venir un levier majeur d'amélioration de la qualité des soins en psychiatrie, chacun peut comprendre que, si l'éclairage qu'apporte l'expérience vécue par ces patients peut s'avérer des plus précieux, c'est à la condition essentielle que leur vulnérabilité psychique particulière, inhérente à leur pathologie, ne fasse pas l'objet d'instrumentalisation par les autres acteurs du champ de la santé mentale (notamment par un paternalisme médical), d'endoctrinement voire d'emprise sous l'influence d'organisations sectaires.

La pair-aidance en psychiatrie est un sujet complexe qui doit être abordé de manière globale parce qu'il concerne l'ensemble des patients et pas seulement les patients en situation de grande précarité.

C'est d'ailleurs avec cette indispensable approche globale qu'il figure au regard de son importance dans les premières priorités de notre projet de programme Psychiatrie et Santé Mentale 2024-2029 qui vous a été communiqué.

C'est pourquoi ce sujet majeur pour l'avenir de notre discipline ne peut être traité au détour d'une recommandation sur « *Grande précarité et Troubles psychiques* »

Le 3 mars 2023, le Comité stratégique national sur la Santé mentale et la Psychiatrie présidé par le Ministre de la Santé présentait la situation en ces termes :

« *Il n'existe pas aujourd'hui en France, de cadre stabilisé de l'exercice de l'activité professionnelle de la pair-aidance (prérequis exigés nationalement, statut et cadre d'emploi, rémunération...).*

*Il est proposé de consolider un cadre d'exercice en lien avec les ministères sociaux afin de faciliter la généralisation du recours à ces professionnels ».*

Sur un sujet d'une telle importance, comment ne pas partager l'évidence que pour être véritablement utiles aux acteurs de terrain, les recommandations sur la pair-aidance en psychiatrie et santé mentale devront faire l'objet d'un travail spécifique dédié, travail mené par un groupe dont la composition devra prendre en compte la diversité des approches.

Ce groupe doit être clairement mandaté pour approfondir cette question et élaborer sans angélisme des recommandations de bonnes pratiques mesurant les bénéfices, mais aussi précisant les limites du cadre d'exercice, notamment en matière de responsabilité légale, cette recommandation pouvant également engager la responsabilité de la HAS en cas d'Évènement Indésirable Grave (EIG) impliquant un pair-aidant.

Pour mener à bien ses travaux, ce groupe dédié ne peut voir sa démarche assujettie ou en contradiction avec des recommandations préexistantes récentes de la HAS sur le même sujet, sauf à disqualifier les productions de notre institution.

Or ce travail dont la première version a déjà été l'objet de très vives critiques, est bien entendu très attendu par les acteurs de la psychiatrie, notamment sur la question de la pair-aidance. Son traitement dans la recommandation actuelle ne manquera pas d'impacter très négativement la fiabilité des travaux de la HAS en matière de psychiatrie et santé mentale auprès de ces acteurs de terrain.

C'est pourquoi nous sommes amenés à faire savoir que nous ne pouvons y souscrire et y apporter notre caution.

Aussi nous vous serons reconnaissants de bien vouloir mentionner lors de la publication de la recommandation, cette position commune en tant que coprésident du groupe de travail « *Grande Précarité et Troubles psychiques* », de membre expert de la Commission Recommandations, Pertinence, Parcours et Indicateurs (CRPPI) et de président du Comité de suivi Psychiatrie et Santé Mentale de la HAS.

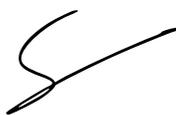
Dans ce contexte vous comprendrez, Monsieur le Président, que cette situation (qui vient malheureusement traduire un climat de travail très nouveau et inhabituel pour nous à la HAS) ne nous permet plus, à notre très grand regret, de poursuivre utilement les fonctions qui sont les nôtres à la HAS.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre haute et confraternelle considération.

Dr Yvan Halimi  
Président du Comité de suivi  
Psychiatrie et Santé Mentale



Pr Jean-Louis Senon  
Membre expert de la CRPPI



Dr Alain Mercuel  
Coprésident du groupe de travail  
« *Grande Précarité et Troubles Psychiques* »



Psychiatrie

## Des défenseurs des pairs-aidants s'alarment des critiques sur une future recommandation HAS



Publié le 11/12/23 - 16h30



**Alors que plusieurs psychiatres dénoncent la façon dont serait traité le sujet de la pair-aidance dans une future recommandation sur la précarité et les troubles psychiques, des défenseurs de ces pairs montent désormais au créneau.**

Avant même sa publication, prévue début 2024, une recommandation de la Haute Autorité de santé provoque un vif débat. Des psychiatres ont dénoncé dans une lettre ouverte le 1<sup>er</sup> décembre au président de la HAS Lionel Collet la façon dont serait traité le sujet de la pair-aidance dans cette future recommandation, intitulée *Grande précarité et troubles psychiques* (lire notre [article](#)), estimant notamment que ce type d'intervention n'était pas assez encadré. Ces derniers jours, plusieurs organisations et professionnels montent à leur tour au créneau mais cette fois-ci pour défendre l'inscription de la pair-aidance dans la future publication de la haute autorité. Ils dévoilent le 8 décembre une autre lettre ouverte (à télécharger ci-dessous). Elle est notamment cosignée par le président de l'Association des établissements du service public de santé mentale (Adesm) Pascal Mariotti, la présidente de l'Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (Unafam) Marie-Jeanne Richard, le président de l'Association nationale des responsables qualité en psychiatrie (ANRQ-Psy) Laurent Beaumont, et une vingtaine d'autres professionnels.

### Inquiétudes et indignation

"Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'inquiétude et d'indignation du courrier conjoint des [psychiatres] Drs Yvan Halimi et Alain Mercuel et du Pr Jean-Louis Senon", écrivent-ils au président de la HAS. Les signataires du premier courrier "récusent l'inscription de la pair-aidance dans la recommandation Intervenir auprès des personnes en situation de grande précarité présentant des troubles psychiques validée par le collège de la HAS en date du 30 novembre dernier", poursuivent les représentants de l'Adesm, de l'Unafam et de l'ANRQ-Psy. Ces derniers indiquent avoir sollicité l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques sur les pratiques orientées rétablissement (dont la pair-aidance) auprès de la HAS depuis plusieurs années en tant que membres du comité de suivi sur la psychiatrie et la santé mentale (lire l'encadré ci-dessous).

## Réformer le comité psychiatrie ?

Les positions discordantes qui s'expriment autour de cette recommandation montrent une ligne de fracture au sein du comité de suivi sur la psychiatrie et la santé mentale de la HAS. En effet, la première lettre ouverte (opposée au traitement de la pair-aidance dans cette publication portant sur la précarité) a été cosignée par le Dr Yvan Halimi, président du comité de suivi, le Pr Jean-Louis Senon, membre expert de la commission recommandations, pertinence, parcours et indicateurs à la HAS, et le Dr Alain Mercuel, coprésident du groupe de travail sur la grande précarité et les troubles psychiques. Tous trois ont démissionné. Les trois initiateurs de la seconde lettre ouverte (Pascal Mariotti, Marie-Jeanne Richard et Laurent Beaumont) sont tous trois membres du comité de suivi. Ils indiquent au président de la HAS être à sa disposition pour *"réfléchir [...] à une évolution de la composition du comité de suivi [...] qui permette une représentation des acteurs plus en phase avec la réalité des évolutions et des transformations [...] sur le terrain en psychiatrie, loin des conservatismes exprimés"*. Il importe notamment que cette instance fasse une place aux pairs-aidants, précisent-ils.

*"Quoiqu'en disent aujourd'hui [Yvan Halimi et Alain Mercuel et Jean-Louis Senon] l'élaboration de telles recommandations, [...] a toujours été écartée par ces mêmes acteurs sur des motifs peu clairs mais relevant globalement d'une disqualification a priori de ces pratiques"*, affirment-ils. Il ne leur semble donc *"aujourd'hui pas entendable de renvoyer la référence à la pair-aidance à de futurs travaux, dont on pressent au vu des présupposés énoncés dans le courrier qu'ils n'aboutiront pas rapidement"*. Une telle demande relève d'une *"posture dilatoire"*, estiment Pascal Mariotti, Marie-Jeanne Richard et Laurent Beaumont, arguant que *"des recommandations sur la pair-aidance en santé mentale seront utiles et nécessaires"* et devront par ailleurs être *"évolutives et flexibles, à l'instar d'une pratique en construction et qui le sera encore pendant de nombreuses années"*.

## Un débat désormais clos ?

Pour les représentants de l'Adesm, de l'Unafam et de l'ANRQ-Psy, le débat contradictoire a désormais *"eu lieu"* et il faut maintenant que *"le processus démocratique suive son cours, avec la publication de la recommandation dans sa version validée par le collège"*. Ils tiennent pour finir à affirmer leur *"plein soutien au mandat de la HAS sur la production de recommandations de bonnes pratiques conformes aux connaissances scientifiques actualisées"* et aux *"attentes des personnes"*. *"Nous le devons aux patients, à leurs proches et à l'ensemble des professionnels engagés pour une psychiatrie moderne"*, concluent-ils.

Dans la première lettre ouverte, les psychiatres disaient pourtant considérer que la pair-aidance constituait pour les années à venir un levier majeur d'amélioration de la qualité des soins en psychiatrie. Ils relevaient néanmoins la complexité du sujet et exprimaient auprès de la HAS une critique double, à la fois méthodologique et sur le fond. D'une part ne pas avoir traité ce sujet de la pair-aidance à la hauteur des enjeux, c'est-à-dire dans une recommandation dédiée, et d'autre part ne pas évoquer les problématiques de formation et d'encadrement des pairs-aidants, alors que des dispositions législatives seraient nécessaires selon eux, au vu des enjeux médico-légaux. Ils soulignaient notamment que *"si l'éclairage qu'apporte l'expérience vécue par ces patients peut s'avérer des plus précieux, c'est à la condition essentielle que leur vulnérabilité psychique particulière, inhérente à leur pathologie, ne fasse pas l'objet d'instrumentalisation par les autres acteurs du champ de la santé mentale (notamment par un paternalisme médical), d'endoctrinement voire d'emprise sous l'influence d'organisations sectaires"*.

## Des pairs-aidants défendent leur rôle

Ce dernier passage fait vivement réagir un groupe d'une dizaine de pairs-aidants se présentant comme "*un collectif [...] attaché à la valorisation [de ce] métier en devenir*". Ils ont adressé le 11 décembre un courrier à Lionel Collet, présenté également comme une lettre ouverte (à télécharger ci-dessous), cosigné par une trentaine d'autres pairs-aidants et soutenue par des représentants de l'Adesm, de l'Unafam, de Santé mentale France et des psychiatres.

Ce collectif se dit "*d'accord sur le fait que la pair-aidance mériterait un sérieux travail pour définir le périmètre de son activité et de lui créer un cadre légal propre*". Mais ses membres tiennent à souligner "*qu'en tant que pair-aidant, [ils sont] des professionnels de santé (psychique, addictologique, somatique et/ou sociale) et non pas des usagers*" et jugent "*crucial de rappeler que [leur] vulnérabilité psychique est rattachée à [leur] vie privée*". Avant de longuement décrire leurs pratiques, ils rappellent qu'ils ne doivent pas être confondus avec des représentants d'usagers, "*qui sont essentiels mais qui ont une autre fonction*".

*"Le pair-aidant ou le médiateur en santé pair est une personne avant tout, rétablie et qui a le recul nécessaire sur son parcours, pour ne pas se mettre en difficulté",* écrivent-ils, soulignant que leurs expériences de vulnérabilité ouvrent "*un espace auquel les professionnels n'avaient pas accès*". Dans cet espace apparaît "*la complémentarité avec l'ensemble des professionnels et nous le revendiquons afin d'améliorer l'accès à des soins de qualité*", poursuivent-ils, se disant "*fiers de [leur] valeur ajoutée*".

#### Liens et documents associés

- La lettre du collectif de pairs-aidants [PDF]
- La lettre Adesm-Unafam-ANRQ-Psy [PDF]

---

## Caroline Cordier

---

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia ([copyright@hospimedia.fr](mailto:copyright@hospimedia.fr)). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

### Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

### Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>



ASSOCIATION  
NATIONALE DES  
RESPONSABLES  
QUALITÉ EN  
PSYCHIATRIE



**LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT DE LA HAUTE AUTORITE DE SANTE**  
**Face au conservatisme des positions, la HAS doit pleinement assumer son mandat sur les**  
**bonnes pratiques en psychiatrie et santé mentale.**

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'inquiétude et d'indignation du courrier conjoint des Docteurs HALIMI et MERCUEL et du Professeur SENON, dans lequel ils récusent l'inscription de la pair aideance dans la recommandation « Intervenir auprès des personnes en situation de grande précarité présentant des troubles psychiques » validée par le Collège de la HAS en date du 30 novembre dernier.

Quoiqu'en disent aujourd'hui les signataires de ce courrier, l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques sur les pratiques orientées rétablissement -dans lesquelles s'inscrit la pair aideance- que nous avons sollicitée auprès de la HAS depuis plusieurs années en tant que membres du Comité de suivi « psychiatrie et santé mentale », a toujours été écartée par ces mêmes acteurs sur des motifs peu clairs, mais relevant globalement d'une disqualification *a priori* de ces pratiques. Il ne nous semble donc aujourd'hui pas entendable de renvoyer la référence à la pair aideance à de futurs travaux, dont on pressent au vu des présupposés énoncés dans le courrier qu'ils n'aboutiront pas rapidement. Une telle demande relève d'une posture dilatoire à laquelle nous ne saurions souscrire.

Nous pensons que des recommandations sur la pair aideance en santé mentale seront utiles et nécessaires. Elles ne sauraient toutefois s'inscrire dans les schémas de pensée que véhicule ce courrier, par ailleurs peu clair, voire abscons dans certains de ses développements. Elles devront par ailleurs être évolutives et flexibles, à l'instar d'une pratique en construction et qui le sera encore pendant de nombreuses années.

La pertinence et l'efficacité de la pair aideance dans l'amélioration des parcours des personnes présentant une double situation de précarité et de troubles psychiques font l'objet de preuves solides : c'est à ce titre et avec cette légitimité que la pair aideance figure dans la recommandation incriminée, dont nous avons pu prendre connaissance et dont nous

saluons l'excellence. Le débat contradictoire ayant eu lieu, il convient que le processus démocratique suive son cours, avec la publication de la recommandation dans sa version validée par le Collège.

Nous prenons note de la démission des personnalités signataires de la lettre ouverte de leurs fonctions actuelles à la HAS. Dans la continuité de demandes déjà formulées auprès du Dr HALIMI, nous nous tenons à votre disposition pour réfléchir avec vous et vos services à une évolution de la composition du Comité de suivi « psychiatrie et santé mentale » qui permette une représentation des acteurs plus en phase avec la réalité des évolutions et des transformations que nous observons et accompagnons sur le terrain en psychiatrie, loin des conservatismes exprimés. Il importe notamment que cette instance fasse une place aux pairs aidants.

Enfin, nous tenons à affirmer notre plein soutien au mandat de la HAS sur la production de recommandations de bonnes pratiques conformes aux connaissances scientifiques actualisées. Il nous semble capital que ce mandat ne soit pas entravé sur le champ de la psychiatrie par l'influence de parties prenantes dont l'adhésion à la notion même de bonnes pratiques pose souvent question.

Nous le devons aux patients, à leurs proches et à l'ensemble des professionnels engagés pour une psychiatrie moderne, ajustée aux connaissances scientifiques et aux attentes des personnes.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de toute notre considération.

**Pascal MARIOTTI, président de l'ADESM**

**Marie-Jeanne RICHARD, présidente de l'UNAFAM**

**Laurent BEAUMONT, président de l'Association nationale des responsables qualité en psychiatrie**

Membres du Comité de suivi « Psychiatrie et santé mentale » de la HAS

Premiers co-signataires :

Dr Denis LEGUAY, président de Santé mentale France

Pascal BRICE, président de la Fédération des acteurs de la solidarité

Pr Nicolas FRANCK, professeur de psychiatrie, CH Le Vinatier, responsable du Centre ressource de réhabilitation psychosociale (CRR)

Dr Vincent GIRARD, psychiatre à l'APHM, porteur du projet COMBO (Communauté de bonnes pratiques)

Dr Nicolas RAINTEAU, psychiatre au CHU de Montpellier, responsable du centre de rétablissement et réhabilitation Jean Minvielle, auteur de « Soyez réhab »

Pr Clément DONDÉ, professeur de psychiatrie, Université Grenoble Alpes

Philippe MAUGIRON, président de l'association francophone des médiateurs de santé pairs

Dr Marie-Cécile BRALET, psychiatre à l'EPSM de l'Oise, cheffe de service CHRISALID-HDF (centre support de remédiation cognitive et réhabilitation psychosociale Hauts de France)

Dr David MASSON, psychiatre au Centre Psychothérapique de Nancy, responsable du département de réhabilitation psychosociale

Dr Romain REY, MCU-PH en psychiatrie, CH le Vinatier, responsable du CLAP (Centre lyonnais des aidants en psychiatrie)

Pr Frédéric HAESEBAERT, professeur de psychiatrie, CH le Vinatier, chef du service du SUR-CL3R (service universitaire de réhabilitation) et de PEP'S (premiers épisodes psychotiques)

Pr Caroline DEMILY, professeur de psychiatrie, CH le Vinatier, cheffe du pôle hospitalo-universitaire autisme, neurodéveloppement et inclusion

Dr Sophie CERVELLO, psychiatre, CH le Vinatier

Pr Eric FAKRA, professeur de psychiatrie, CHU de Saint Etienne

Pr Benjamin ROLLAND, professeur de psychiatrie et d'addictologie et chef de pôle, CH le Vinatier/HCL

Pr Pierre-Michel LLORCA, professeur de psychiatrie, CHU de Clermont-Ferrand

Pr Christine PASSERIEUX, professeur de psychiatrie, CH de Versailles

Dr Jérôme GRAUX, psychiatre et chef de pôle adjoint, CHU de Tours

Copie :

Pr Frank BELLIVIER, délégué ministériel à la psychiatrie et la santé mentale

Raymond LE MOIGN, directeur de cabinet du Ministre de la santé et de la prévention

Marie DAUDÉ, directrice générale de l'offre de soins, Ministère de la santé et de la prévention

Grégory EMERY, directeur général de la santé, Ministère de la santé et de la prévention

Jean-Benoît DUJOL, directeur général de la cohésion sociale, Ministère des solidarités et des familles

Pr Michel LEJOYEUX, président de la Commission nationale de la psychiatrie

Un collectif de pair-aidant-e-s  
attaché-e-s à la valorisation  
de notre métier en devenir

**A l'attention du Pr Lionel Collet,  
Président de la Haute autorité de santé**

**Objet:** Réponse à la lettre ouverte  
des Dr Yvan Halimi, Pr Jean-Louis Senon, Dr Alain Mercuel  
au Pr Lionel Collet, Président de la HAS,  
au sujet de la paire-aidance

Le 11 décembre 2023

Monsieur le Professeur,

Nous, un groupe de pair-aidants professionnels, ne sommes qu'une infime minorité parmi l'ensemble des professionnels du sanitaire, du médico-social et du social mais nous œuvrons quotidiennement à l'accompagnement du rétablissement de personnes vivant avec des troubles psychiques sévères, des addictions et dans une très grande précarité. Notre professionnalisme est reconnu par nos collègues de travail, nos hiérarchies et surtout par les personnes accompagnées, nos pairs.

Répondre aux Dr Yvan Halimi, Pr Jean-Louis Senon, Dr Alain Mercuel nous est précieux, selon le principe : "Nothing about us, without us". Il est aujourd'hui acquis que nos savoirs expérientiels, nos vécus sont attendus comme des compétences complémentaires aux leurs. De nombreuses études, qu'ils ne peuvent ignorer, démontrent la valeur et la pertinence de nos actions avec nos pairs. Nous voudrions réagir particulièrement à cet extrait ci-dessous, de leur lettre ouverte au Président de la HAS:

"En effet, si l'on s'accorde aujourd'hui à considérer que la pair-aidance constitue pour les années à venir un levier majeur d'amélioration de la qualité des soins en psychiatrie, chacun peut comprendre que, si l'éclairage qu'apporte l'expérience vécue par ces patients peut s'avérer des plus précieux, c'est à la condition essentielle que leur vulnérabilité psychique particulière, inhérente à leur pathologie, ne fasse pas l'objet d'instrumentalisation par les autres acteurs du champ de la santé mentale (notamment par un paternalisme médical), d'endoctrinement voire d'emprise sous l'influence d'organisations sectaires."

Nous saluons leur effort de reconnaissance de nos actions en faveur de la qualité des soins psychiques mais nous nous désolons de leur condescendance affichée vis-à-vis de notre supposée vulnérabilité.

Nous sommes d'accord sur le fait que la pair-aidance mériterait un sérieux travail pour définir le périmètre de son activité et de lui créer un cadre légal propre. Ceci étant dit, nous tenions à souligner qu'en tant que pair-aidant, nous sommes des professionnels de santé (psychique, addictologique, somatique et/ou sociale) et non pas des usagers. Il est crucial de rappeler que notre vulnérabilité psychique est rattachée à notre vie privée. Il est donc

courageux d'exposer cette singularité et de la mettre à disposition de la santé publique et de la solidarité nationale, tout en rappelant que, comme tout un chacun, de nombreux professionnels n'osent pas afficher leur parité de par la stigmatisation. Nous offrir la possibilité de leur répondre, contribue à l'évolution et la construction d'un métier d'avenir. Il nous semble intéressant de le rappeler: il ne faut pas nous confondre avec des représentants d'usagers (qui sont essentiels, mais qui ont une autre fonction que la notre). Il y a une différence entre un usager Pair et la Pair-aidance, autrement nommée Médiation en Santé Pair. Il y a amalgame sur le fondement argumentaire, par conséquent une fausse interprétation: le Pair-aidant ou le Médiateur en Santé Pair, est une personne, avant tout, rétablie et qui a le recul nécessaire sur son parcours, pour ne pas se mettre en difficulté. Nos expériences de vulnérabilité ouvrent un espace auquel les professionnels n'avaient pas accès. Dans cet espace apparaît la complémentarité avec l'ensemble des professionnels et nous le revendiquons afin d'améliorer l'accès à des soins de qualité. Nous sommes fiers de notre valeur ajoutée.

En rappel, voici quelques arguments en faveur de la Pair-aidance, appelée depuis quelques années Médiation en santé paire :

- Réduit les hospitalisations, le sans-abrisme, les incarcérations,
- Facilite les échanges,
- Facilite les liens vers les professionnels de santé,
- Facilite l'accompagnement,
- Facilite la confiance,
- Ose les échanges en réciprocité,
- Ose la juste proximité sans crainte,
- Facilite la traduction des mots institutionnels, pour une meilleure compréhension du patient usager
- Facilite la compréhension du corps médical, (jargon utilisé par les usagers)
- Sert de liaison entre les deux parties, (rôle de médiation)
- Limite les interprétations
- Déstigmatise
- Aide à mieux comprendre les troubles et les émotions associées
- Facilite le fait de remettre au centre la personne concernée,
- Prend le temps à une écoute active ,
- Peut sentir les signaux d'alerte,
- A la légitimité de dire "je sais ce que tu vis »
- A une position rassurante, apaisante d'égal à égal.
- Accompagne dans le parcours de soins.

Le fait d'avoir fait un lien entre le savoir expérientiel et le savoir théorique, permet d'avoir cette mixité du savoir-être et du savoir-faire. La pair-aidance n'a pas prétention de prendre la place de qui que se soit (infirmiers, éducateurs spécialisés ou autres professionnels), ni a être des sauveurs mais de pouvoir aider à l'accompagnement vers les soins et servir de lien et de facilitateur. C'est un travail en complémentarité avec l'institution et un maillage de liaison essentiel, qui se tient dans l'accompagnement d'une personne (avant, pendant et après). Les pair-aidants (Médiateurs en Santé Pair), sont vecteurs d'espoir. Bon nombre de professionnels de santé, reconnaissent eux-mêmes avoir appris et acquis à nos côtés des connaissances expérientielles qui démontrent la qualité des échanges dans leur quotidien. Nous invitons ces trois personnes signataires de la lettre ouverte au sein de nos équipes à venir découvrir ce que visiblement ils mettent en doute: l'idée étant de toujours mieux accompagner

une personne vers un rétablissement, même dans une situation de très grande précarité et de grande détresse psychique.

La Médiation en Santé utilise le parcours de vie comme outil de travail: toutes les étapes, tous les paramètres, sont des vécus à exploiter et non pas uniquement des "vulnérabilités psychiques inhérentes à [notre] leur pathologie". Comme nous l'enseigne Sénèque, "C'est la vie qui nous apprend et non l'école". Si les rapports écrits de Pussin, étaient appréciés de Pinel, c'est bien parce celui-ci, était au clair avec sa maladie, et qu'il avait fait "un travail de fond", d'introspection (Insight), de réflexion et de dialogue. Il est parlé de vulnérabilité psychique chez les pair-aidants mais, il est omis la vulnérabilité de l'institution, qui s'essouffle et fragilise psychologiquement de plus en plus le personnel soignant. Quelle différence il y-a-t-il, lorsque l'on voit la souffrance psychique des équipes? Peut-être les trois auteurs de la lettre ouverte ne perçoivent-ils pas le potentiel bénéfique de la pair-aidance au niveau des professionnels ? Et ce nouveau regard sur les fragilités de l'ensemble de la société?

Les pair-aidants sont en grande souffrance mais pas nécessairement en souffrance psychique. Nous sommes en souffrance économique et sociale. Nous avons des vies satisfaisantes malgré nos troubles. Ces rétablissements à l'œuvre, donnent espoir à nos pairs en une vie meilleure, bien loin du pessimisme d'un certain nombre de personnes du corps hospitalier. Nos savoirs expérientiels, nourrissent les savoirs académiques des autres professionnels du sanitaire, du médico-social, du social et réciproquement. Nous sommes en souffrance économique, car en raison de la supposée faiblesse que les auteurs de la lettre ouverte nous attribuent, nous n'avons pour nombre d'entre nous, que des emplois précaires à temps partiel et à durée déterminée. Nous sommes en souffrance sociale car nous n'avons pas de cadre légal à l'exercice de notre activité, en raison de notre minorité en exercice.

En guise de conclusion, nous aimerions rappeler cette phrase de Nelson Mandela que nous reprenons volontiers à notre compte: "ce qui est fait pour nous, ce que d'autres ont décidés sans nous, est en réalité fait contre nous. Soyons des êtres actifs." C'est dans cet esprit que nous appelons à des Etats Généraux de la Pair-Aidance pour que toutes et tous travaillions ensemble (Etat, HAS, structures et professionnels du sanitaire, du médico-social et du social, pair-aidants professionnels et bénévoles, personnes vivant avec des troubles psychiques, somatiques, des addictions et/ou dans la grande précarité, proche-aidants, associations et collectifs de la pair-aidance) à la construction de notre métier en devenir.

Dans l'espoir de la prise en considération de cette lettre, nous vous prions, Monsieur le Professeur, de recevoir l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

## Rédactrices & rédacteurs

Tauriel Dupuis, Médiateur de santé pair, Un chez-soi d'abord, Brest

Wilfried Kost, Médiateur de Santé Pair en Addictologie, intervenant IFSI et École Supérieure Européenne de l'intervention Sociale, Un Chez-Soi D'abord , Strasbourg

Magali Lavirotte, Pair aidante indépendante – Lyon/Rhône-Alpes

Nicolas Montanard, Médiateur de santé pair dans une équipe mobile de crise à Marseille ; Participant actif dans le champ de la santé communautaire

Stéphane Murat, Médiateur de santé pair en psychiatrie, en addictologie & formateur, Un chez-soi d'abord, Toulouse

Jeanne Tarride , Médiatrice de santé pair en psychiatrie en Ile de France

Andrea Toquet, Médiateur de santé pair, Un chez-soi d'abord, Rennes

Lucas Vidal, Médiateur de santé pair en santé mentale

## Premiers PA/MSP signataires

Cristina MASTRANGELO, Médiatrice de Santé Paire pour l'EPSM Lille Métropole au sein du Pôle Tourquennois.

Martine Anstett MSP Libérale Strasbourg

Benoît HILLAIRET, médiateur de santé pair, CH de Jonzac

Gireg Dupont, Médiateur de Santé Pair, Caen

Jérôme Fenez, MSP à l'hôpital de Paris Est Val de Marne

Judith Verhaeghe, médiatrice de santé paire

Pascale Lejeune, médiatrice de santé Pair, Un chez soi d'abord Brest et Foyer du Jarlot, Morlaix

Alice Lafitte, Médiatrice de Santé Pair à Montpellier

Valérie Brilleman, MSP a l'EPSM Lille Métropole dans le Nord

Lise Bidegaray, Médiatrice de Santé Pair à Niort

Alix Choppin, Médiatrice de Santé Paire en Normandie

Pauline Tremblay médiatrice de santé paire au Centre de Santé Mentale Angevin.

EL YOUSFI Najat, médiatrice en santé pair au Un Chez-soi d'Abord Paris

Yannick Libeer, médiatrice de santé pair, EPSM Lille Métropole.

Christophe Chasseriau, MSP au C3RB/CHGR Rennes

Gaël Potier, médiateur de santé pair, Centre Hospitalier Victor Dupuy Argenteuil

Sébastien Rivet Médiateur de Santé Pair Hôpital Suburbain de Bordeaux

Roxane Mazallon, pair praticienne en santé mentale, formatrice d'adulte et coordinatrice de l'association re-pairs

Fabrice Montoyo, Médiateur de santé pair libéral Licencié en sciences sanitaires et sociales parcours ccoms Ancien Praticien de l'établissement public de santé mentale Lille-Métropole

secteur G21

Flavien Odorin, pair-aidant

Jennifer Borsellino msp à Créteil en pédopsychiatrie à l'hôpital intercommunal de Créteil

Chloë Martin, Msp au service Ariane à IEPHM de Caen

Marceteau Edwina, MSP au CMP Poitiers (86)

Virginie Belle, MSP Ingénieur d'étude au SESSTIM sur la médiation en santé à Marseille

Noor Kazemi, MSP, CHI Mont de Marsan

Muller Pierre, Msp hôpital ghrmsa (68), Visites à domicile

Marine Panzani Msp PRERPS EPSM de l'Oise

Lucie VAN DER SANDE, Licenciée en sciences sanitaires et sociales parcours MSP (Ex-MSP pour le dispositif Un Chez Soi D'abord 86)

Camille Niard Médiatrice de santé paire Pôle centre Rive Gauche, Centre Hospitalier le Vinatier Lyon

Arjin ULUDAG-MARTIN pair-aidant salarié de l'association Espairs

Thomas Boulze, Pair aidant en psychiatrie et santé mentale, Grenoble.

#### Premiers soutiens signataires

STAEDER Bérénice Directrice du Programme Médiateurs de Santé-Pairs CCOMS Lille

Céline Descamps, représentante de l'ADESM à la HAS et membre du comité exécutif de l'association Espairs

Pr Nicolas Franck, chef du pôle Centre rive gauche, Le Vinatier, fondateur et responsable du diplôme Pair-aidance en santé mentale, Lyon

Pr Christophe Lançon, professeur d'addictologie et de psychiatrie à la faculté de médecine de Marseille

Ofelia Lopez-Hernandez, psychologue clinicienne, psychothérapeute, formatrice. Groupe hospitalier Paul Guiraud, Villejuif.

Martin Boichard, Coordinateur Un chez-soi d'abord, Métropole de Lyon

Murièle CONORT - Coordinatrice du Pôle Médiation en Santé - Association La CASE, Bordeaux

Marie Koenig, docteure en psychologie clinique, responsable pédagogique à Alfapsy

Milène Audette, infirmière, Un chez soi d'abord, Strasbourg

Dr Nicolas Pastour psychiatre

Marie Jeanne Richard, représentante de l'Unafam à la HAS, présidente Unafam

Dr Olivier Canceil, vice président de Santé mentale France

Dr Le Cardinal Patrick, chef du service Maurienne, CHS de la Savoie, ancien chargé de mission, initiateur du Programme Médiateur de Santé-Pairs CCOMS, Lille

Dr Pascale Estecahandy, coordination nationale Un chez-soi d'abord

Dr Nicolas Rainteau, Psychiatre, Praticien Hospitalier- responsable du centre support de réhabilitation psychosociale d'Occitanie

Helène Delaquaize Médiatrice santé publique à l'hôpital Marmottan depuis 24 ans Patiente experte en addictologie Consultante et formatrice en addiction et pathologies Chroniques

Association des Jeunes Psychiatres et Jeunes Addictologues

**Copie envoyée** au Pr Franck Bellivier, Délégué ministériel à la psychiatrie et la santé mentale, et à la presse spécialisée en santé (Hospimédia, Santé mentale, APM news et Rhizome)